

DISCOVERY CAPITAL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 100 euros

Siège social : 25 Avenue du 8 Mai 1945, 95200 Sarcelles
979 337 615 R.C.S. Pontoise

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE (Assemblée Générale Extraordinaire)

Du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars,

Monsieur **ALIMI Uriel**, né le 28 novembre 1990 à Oullins (69), de nationalité française, demeurant au 29, rue de la République, 94220 Charenton-le-Pont, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société **DISCOVERY CAPITAL**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 979 337 615, dont le siège social est sis 25, avenue du 8 Mai 1945 – 95200 Sarcelles,

a pris les décisions suivantes, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des statuts de la Société.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social ;
- Prise d'acte de la démission du Directeur Général ;
- Modification de la date de clôture de l'exercice social et prorogation de l'exercice en cours ;
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Transfert du siège social

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, sise 25, avenue du 8 Mai 1945 – 95200 Sarcelles, à l'adresse suivante :

58, rue de Monceau 75008 Paris
CS 48756 – 75380 Paris Cedex 08

Le transfert prend effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Article 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 58, rue de Monceau 75008

CS 48756 – 75380 Paris Cedex 08.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du Président qui est autorisé, dans ce cas, à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des actionnaires. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Prise d'acte de la démission du Directeur Général

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Madame **BENARROUCH Déborah épouse ALIMI**, née le 25 mars 1993 à Paris 13^{ème} (75013), de nationalité française, de ses fonctions de Directeur Général de la Société, avec effet au 26 mars 2026.

L'actionnaire unique lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion pour la période de ses fonctions.

Il est décidé de ne pas pourvoir au remplacement du Directeur Général à ce jour. Le poste est vacant jusqu'à nouvelle décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Modification de la date de clôture de l'exercice social – Prorogation de l'exercice en cours

L'actionnaire unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, actuellement fixée au 30 juin de chaque année, pour la fixer au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} juillet 2025, est prorogé à titre exceptionnel et se clôturera le **31 décembre 2026**, soit une durée exceptionnelle de dix-huit (18) mois.

À compter du 1^{er} janvier 2027, l'exercice social aura une durée de douze (12) mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'article 28 des statuts est modifié comme suit :

« Article 28 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Exceptionnellement, l'exercice en cours, ouvert le 1er juillet 2025, est prorogé et prendra fin le 31 décembre 2026, soit une durée de dix-huit (18) mois. À compter du 1er janvier 2027, l'exercice social aura une durée de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, de publicité et autres formalités qui seraient nécessaires à la suite des décisions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique.

Fait à Sarcelles, le 26 mars 2026

Monsieur ALIMI Uriel

Actionnaire unique – Président

Signature précédée de la mention « Bon pour approbation »

Bon pour approbation
